

David HUME (1752)

Essais moraux, politiques et littéraires

Les partis de la Grande Bretagne

Traduction française anonyme de l'essai *Of parties in general*.
publiée en 1752 à Amsterdam par J.H. Schneider, éditeur.

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, collaboratrice bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: <http://www.philotra.com>
<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: <http://www.philotra.com>
<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>
à partir de :

David Hume (1711-1776)

Essais moraux, politiques et littéraires :
Essai sur les partis de la Grande Bretagne (1752)

Une édition électronique réalisée à partir du texte de David Hume, Essais moraux, politiques et littéraires : **Essai sur les partis de la Grande Bretagne**. Traduction française anonyme de l'essai **Of the Parties of Great Britain**, publiée à Amsterdam en 1752 par J.H. Schneider, Éditeur.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.
Pour les citations : Times New Roman 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2000.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 05 août 2002 à Chicoutimi, Québec.
Avec l'autorisation de M. Philippe Folliot.

David Hume

Les partis de la Grande Bretagne

Traduction française anonyme du XVIIIème
publiée en 1752
à Amsterdam par J.H. Schneider, éditeur.

Si l'on proposait à un homme qui s'est formé l'esprit par de bonnes études, si on lui proposait, dis-je, le gouvernement britannique comme un objet de spéculation, il y remarquerait aussitôt une source de divisions et de partis qui ne sauraient manquer d'éclater, de quelque façon que ce gouvernement fût administré. La juste balance entre la partie monarchique et républicaine de notre constitution est, en vérité, par elle-même une chose si délicate et si sujette à tant d'incertitudes, que pour peu que les préjugés et les passions s'en mêlent, la différence des opinions est inévitable. Les meilleurs esprits ne pourront s'accorder sur ce point. Les humeurs douces, amies de l'ordre et de la paix, qui détestent la sédition et la guerre civile, penseront toujours plus favorablement au sujet de la monarchie, que les esprits hardis et entreprenants, qui se passionnent pour la liberté, et ne connaissent point de plus grand malheur que la sujétion et l'esclavage. Enfin, quoique tous les hommes raisonnables se déclarent pour le maintien de notre gouvernement mixte, ils cessent pourtant d'être du même avis, dès qu'on en vient à des détails. Les uns voudraient donner plus de pouvoir à la couronne, ils voudraient rendre son influence plus efficace, ils appréhendent moins de lui voir empiéter sur les

prérogatives de la nation, tandis que l'apparence la plus éloignée de tyrannie et de despotisme cause aux autres les alarmes les plus vives.

On peut voir par là que cette espèce de factions, que nous avons nommées factions *par principe*, est inséparable de la nature même de notre constitution. Les noms de *parti de la cour*¹ et de *parti national*, sont très propres à les désigner et à les distinguer. La force et la violence de ces partis dépend, en grande partie, des maximes particulières que suit chaque ministère. Lorsque l'administration est fort mauvaise, le grand nombre se jette dans le parti opposé à la cour.

Lorsqu'au contraire elle est bonne, on voit le parti de la cour augmenté par un bon nombre de ceux même qui aiment la liberté avec le plus de passion. Mais, quoi qu'il en soit de ce flux et reflux de la nation, les partis subsistent toujours, et subsisteront aussi longtemps que nous serons gouvernés par un monarque dont le pouvoir est limité.

Ce n'est pas uniquement par la diversité des principes, c'est surtout par la diversité des intérêts que ces partis sont fomentés et entretenus. Ils ne seraient guère violents, et leurs suites seraient rarement dangereuses, si l'intérêt ne s'en mêlait. Il est naturel que la cour mette toute sa confiance en ceux dont les principes, réels ou prétendus, favorisent le gouvernement monarchique, et qu'elle les avance préalablement aux autres; et il est naturel encore que ces créatures de la cour soient tentées par là à pousser les choses plus loin qu'ils n'auraient fait en se réglant uniquement sur leurs principes. Leurs antagonistes, d'un autre côté, se voyant frustrés dans leurs vues ambitieuses, embrassent les maximes du parti jaloux de la puissance royale; et l'on peut croire qu'ils outreront ces maximes, en les étendant au-delà des bornes de la saine politique.

C'est ainsi que le parti de la cour et le parti national sont des espèces de partis mixtes : les principes et l'intérêt concourent à leur naissance, et les font éclore du sein du gouvernement britannique, dont ils sont la vraie progéniture. L'intérêt pour l'ordinaire gouverne les chefs. Les membres subalternes sont guidés par des principes. Il ne faut entendre ceci que de ceux à qui il faut des motifs pour se décider, et, en vérité, c'est là le plus petit nombre. La plupart s'engagent sans savoir pourquoi, par inclination, par oisiveté, par ennui. Cependant, il faut bien qu'il y ait une source réelle de division, soit dans les principes, soit dans l'intérêt, puisque, autrement, les personnes oisives ne trouveraient point de parti auquel elles pourraient s'associer.

¹ Ces expressions étant autorisées par l'usage, je les emploierai, mais sans intention d'approuver ni de blâmer universellement les partis qu'ils désignent. Il se peut sans doute que dans certaines occasions, le parti de la cour agisse pour le bien du pays, tandis que le parti national s'y oppose. Les *optimates* et les *populares* parmi les Romains, faisaient deux partis assez semblables aux nôtres. Cicéron, en vrai zéléteur de son parti, définit les premiers ceux qui, dans toutes leurs actions publiques, se règlent sur les sentiments des plus honnêtes gens, et des plus dignes citoyens de Rome. *Pro Sextio; Ch.45*. On pourrait tirer de l'étymologie du terme de parti national une définition favorable du même genre, mais il y aurait de la folie d'en tirer aucune conclusion. Aussi n'est-ce pas dans ce sens que je me sers de ce terme.

Quant aux partis ecclésiastiques, on peut remarquer que, dans tous les âges du monde, les prêtres ont été les ennemis de la liberté². Une conduite aussi constante doit nécessairement être fondée sur des raisons qui sont toujours et partout les mêmes, je veux dire sur l'intérêt et sur l'ambition. De tout temps, la liberté de penser et de dire sa pensée a été fatale au pouvoir du clergé, et à ces fraudes pieuses dont ce pouvoir est communément appuyé, et par une conséquence infaillible, cette liberté, comme toutes les autres, ne peut avoir lieu que dans un gouvernement limité. Au moins n'y a-t-il pas d'exemple qu'elle ait fleuri ailleurs. Voilà pourquoi, dans un gouvernement tel que celui de la Grande Bretagne, tant qu'il garde sa situation naturelle, le clergé de l'Eglise dominante se rangera toujours du parti de la cour, au lieu que les non-conformistes de toute espèce, qui ne peuvent se promettre la tolérance dont ils ont besoin que sous l'abri d'un gouvernement libre, se déclareront pour le parti national.

Tous les princes qui ont visé au despotisme ont senti combien il leur importait de gagner le clergé de l'Eglise dominante; et le clergé, à son tour, s'est montré facile à entrer dans les vues de ces princes³.

Gustave Vasa est peut-être le seul exemple d'un prince ambitieux qui ait opprimé l'Eglise, dans le temps même qu'il opprimait la liberté. Mais ce pouvoir exorbitant des évêques suédois, qui pour lors surpassait celui de la couronne, aussi bien que leur attachement à une famille étrangère, est la vraie raison qui a fait embrasser à ce roi une politique si extraordinaire.

Ce que nous venons de dire du penchant des prêtres pour le monarchisme et pour le despotisme, ne regarde pas une seule secte. En Hollande, les ecclésiastiques presbytériens et calvinistes ont constamment adhéré à la maison d'Orange, tandis que les Arminiens, qui passent pour des hérétiques, se sont attachés à la faction de Louvestein et ont signalé leur zèle pour la cause de la liberté. Cependant, on voit aisément qu'un prince, si le choix est en son pouvoir, préférera toujours l'épiscopat au presbytérianisme, tant parce qu'il est plus voisin de la monarchie, que parce qu'il fournit au monarque un moyen plus facile de gouverner le clergé par la voie de ses supérieurs spirituels⁴.

Si nous remontons au temps de nos guerres civiles pour y chercher la première origine des factions qui se sont élevées en Angleterre, nous verrons que conformément à notre théorie, ces factions ont été des suites régulières et nécessaires de l'espèce de gouvernement sous lequel nous vivons. Avant cette époque, notre constitution n'était pas encore bien débrouillée. Les sujets

² Il est vrai que dans les premiers temps du gouvernement anglais, le clergé faisait le parti le plus fort et le plus animé contre la couronne, mais cela n'ôte rien à la vérité de notre proposition. C'est qu'alors le clergé, possédant des biens immenses, comprenait une partie considérable des propriétaires d'Angleterre. De là vint que, dans plusieurs contestations, on pouvait regarder les ecclésiastiques comme les rivaux de la couronne.

³ *Judaei sibi ipsi reges imposuere; qui mobilitate vulgi expulsi, resumpta per arma dominatione; fugas civium urbium eversiones, fratrum, conjugum, parentum neces, aliaque solita regibus ausi, superstitionem fovebant; quia honor sacerdotii firmamentum potentiae assumebatur.* Tacite. Hist, liv.V.

⁴ *Populi imperium juxta libertatem paucorum dominae regiae libidini prior est.* Tacite. Ann. liv.VI.

jouissaient de plusieurs beaux privilèges, et quoique ces privilèges ne fussent ni exactement déterminés ni garantis par les lois, une longue possession les faisait généralement regarder comme autant de droits de naissance. Un prince ambitieux, ou plutôt un prince ignorant et mal avisé monta sur le trône. Nos prérogatives ne furent à ses yeux que des grâces accordées par des prédécesseurs. Il s'imagina qu'il ne dépendait que de sa volonté de les conserver ou de les abolir, et se réglant sur ces maximes, il donna, pendant le cours de plusieurs années, les atteintes les plus manifestes à la liberté. Enfin, il se vit dans la nécessité de convoquer un parlement. L'esprit de liberté se réveilla et fit de rapides progrès. Le roi, se trouvant sans appui, fut obligé de souscrire à tout ce qu'on exigeait; et ses ennemis jaloux et implacables ne mirent point de bornes à leurs prétentions. C'est ici le commencement des querelles et des schismes politiques de l'Angleterre.

On ne s'étonnera pas de voir la nation divisée dans ces temps-là, si l'on considère qu'aujourd'hui même, les personnes les plus impartiales sont embarrassées à décider de quel côté était le bon droit. Si l'on accordait au parlement ses prétentions, notre constitution perdait son équilibre, et l'Angleterre devenait, à peu de choses près, un état républicain. Si on ne les accordait pas, on risquait d'être subjugué par le despotisme. On avait tout à craindre des anciennes maximes et des habitudes invétérées d'un prince qui, dans les concessions mêmes que le parlement lui extorqua en faveur de son peuple, ne savait pas les cacher. Dans un cas si délicat et si ambigu, il était naturel que chacun prît le parti le plus conforme à ses principes habituels. Les partisans les plus zélés de la monarchie se déclarèrent pour le roi, les amateurs de la liberté pour le parlement. Comme l'espérance du succès était à peu près égale de part et d'autre, l'intérêt n'entraînait pas pour beaucoup dans le gros de ces démêlés. C'est uniquement la différence des principes qui fit naître les deux partis connus sous les noms de *Tête-ronde* et de *Cavaliers*. Il ne faut pas croire que l'un de ces partis ait été entièrement républicain et l'autre entièrement royaliste. Ils voulaient tous deux conserver la liberté conjointement avec la monarchie, mais les premiers étaient plus affectionnés à cette partie de notre gouvernement qui est république, les seconds à celle qui est monarchie, et à cet égard, ils étaient ce que sont actuellement le parti de la cour et le parti national, à la guerre civile près, où une complication de circonstances malheureuses et l'esprit turbulent du siècle les entraîna. Il est vrai qu'il y eut dans ces deux partis des partisans, d'un côté d'une liberté absolue, et de l'autre d'un absolu despotisme, mais ils se tinrent cachés et leur nombre n'était que peu considérable.

Le clergé, dans cette occasion, ne s'écarta point de ses maximes ordinaires. Il seconda d'une manière honteuse les desseins du roi qui tendaient au pouvoir arbitraire, et par reconnaissance, il eut la permission de persécuter les hérétiques et les schismatiques; car ce sont les noms qu'ils donnaient à ses ennemis. L'Eglise épiscopale était la dominante. Les presbytériens étaient des non-conformistes. Tout concourait à faire embrasser à la première le parti du roi sans réserve et aux seconds celui du parlement. Les prélats de la haute Eglise ne pouvaient donc pas manquer de s'unir aux *Cavaliers* qui faisaient le parti de la cour, et le clergé presbytérien aux *Têtes-rondes* qui composaient le parti national de ce temps-là. Cette union était si naturelle et si conforme aux principes généraux de la politique, qu'il eût fallu des circonstances tout à fait extraordinaires pour la prévenir ou pour la rompre.

Les événements que cette querelle a fait naître sont connus de tout le monde. Elle fut d'abord fatale au roi, ensuite au parlement. Après des troubles et des révolutions sans nombre, la famille royale fut rétablie, et le gouvernement remis sur l'ancien pied. La catastrophe sanglante du père ne corrigea point le fils : Charles II suivit le plan de Charles I, mais il s'y prit dans les commencements avec plus de secret et plus de circonspection. C'est alors que s'élevèrent les *Whigs* et les *Torys*, deux nouvelles factions qui, depuis ce temps n'ont jamais cessé de brouiller et de déchirer notre Etat.

Quelle est la nature et le caractère distinctif de ces deux partis? Il n'y a peut-être point de question plus difficile à décider. Elle nous montre que l'histoire a des problèmes aussi embarrassés qu'en ont les sciences les plus abstraites. On a pu suivre la conduite de ces deux partis durant le cours de soixante-dix années, on a pu les observer pendant la paix et pendant la guerre sous une variété infinie de situations, tantôt au haut, tantôt au bas de la roue. Il n'y a point d'heure que nous n'entendions quelqu'un se déclarer pour l'une ou l'autre de ces factions, il n'y a ni compagnie sérieuse, ni partie de plaisir où il n'en soit fait mention. Il n'y a personne, parmi nous, qui ne soit en quelque façon contraint de se ranger de côté ou d'autre. Et cependant, si l'on nous demande quelles sont la nature, les prétentions et les différents principes des deux partis, nous ne savons que répondre. Les préventions et la violence des esprits factieux ont embrouillé encore davantage ce problème, déjà assez difficile par lui-même.

Si nous comparons les *Whigs* et les *Torys* aux *Têtes-roudes* et aux *Cavaliers*, la première différence qui se présente roule sur les principes de *l'obéissance passive*, et du *droit inviolable*. Ces principes, peu connus des *Cavaliers*, sont devenus la doctrine universelle, et selon l'opinion commune, la doctrine caractéristique des *Torys*. Une renonciation formelle à toutes nos libertés, et une soumission totale au pouvoir absolu, paraissent en être les conséquences immédiates. Rien en effet ne serait plus absurde qu'un pouvoir limité, auquel cependant on n'oserait s'opposer, lors même qu'il passe les bornes qui lui sont prescrites. Cependant, si les principes les plus raisonnables ne sont souvent que de faibles barrières pour nos passions, faut-il s'étonner que des principes aussi absurdes, des principes *qui*, suivant un célèbre écrivain⁵, *choqueraient le sens commun d'un Hottentot ou d'un Samojede*, soient obligés de plier devant elles? Comme hommes, et plus encore comme Anglais, les *Torys* furent ennemis de l'oppression et du despotisme. Leur zèle pour la liberté pouvait être moins ardent que celui de leurs antagonistes, mais il suffisait pour leur faire oublier les principes de leur parti, toutes les fois qu'ils voyaient notre ancienne constitution menacée d'une ruine manifeste. Ce sont ces sentiments qui ont produit la *révolution*, événement de la plus grande importance, et qui est devenu la base la plus solide de la liberté britannique. La conduite des *Torys*, pendant et après *la révolution*, est propre à nous donner de justes idées de cette faction.

Premièrement, les *Torys* me paraissent avoir eu pour la liberté les sentiments de tous les vrais Bretons, résolus de ne la sacrifier ni à des principes

⁵ Dissertation sur les partis, L.II.

abstrait, ni aux droits imaginaires des princes. J'avoue qu'avant la *révolution*, on avait raison de douter que ce fût là leur caractère. Les conséquences immédiates des principes qu'ils professaient et leur excessive complaisance pour une cour qui ne faisait pas mystère de ses vues despotiques étaient propres à les faire soupçonner du contraire. Mais on a vu, du temps de la révolution, que les Torys n'étaient qu'un véritable parti de cour, comme il y en aura toujours sous le gouvernement britannique, je veux dire qu'ils aient *amis de la liberté, mais plus attachés à la monarchie*. On ne saurait pourtant nier que, dans la pratique même, ils n'aient outré leurs maximes monarchiques, et que dans la théorie, ils ne les aient portées à un degré qui est absolument incompatible avec notre gouvernement limité.

En second lieu, le nouvel établissement qui suivit la révolution, et les changements qui y furent faits dans la suite, n'étaient ni conformes aux principes des *Torys*, ni entièrement de leur goût. Ce caractère paraîtra contredire le précédent car, dans la situation où l'Angleterre se trouvait alors, il n'y avait point d'autre constitution à imaginer qui ne fût dangereuse pour la liberté, ou plutôt qui ne lui fût funeste. Mais le cœur de l'homme n'est-il pas fait pour concilier les contradictions? Et les Torys n'en avaient-ils pas déjà concilié une plus grande? Je parle de celle qui est entre l'*obéissance passive*, et entre la *résistance* qu'ils avaient opposée dans la révolution.

Voici donc comment, depuis la révolution, on peut définir en peu de mots les *Torys et les Whigs*, le *Tory est un homme qui s'attache à la monarchie sans abandonner la liberté, et un partisan de la maison de Stuart*. Le *Wigh est un homme qui aime la liberté sans renoncer à la monarchie, et qui s'affectionne pour la succession dans la ligne protestante* ⁶.

⁶ L'auteur que nous avons cité tantôt prétend que, depuis la révolution, il n'y a plus de distinction réelle entre Whig et Thory, et que ce ne sont plus que des partis personnels, comme l'étaient les Guelphes et les Gibellins, lorsque les empereurs eurent perdu leur autorité en Italie. Si cette opinion était reçue, toute notre histoire deviendrait une énigme.

Je tâcherai de prouver qu'il y a une différence réelle entre ces deux partis et, pour première preuve, j'en appelle à ce que chacun d'entre nous peut avoir vu ou entendu touchant la conduite ou les discours des amis, ou des personnes de connaissance qu'il a parmi les Whigs et les Torys. Les Torys ne se sont-ils pas toujours ouvertement déclarés pour la famille de Stuart? Et leurs adversaires ne se sont-ils pas toujours vigoureusement opposés à la succession de cette famille?

Personne ne doute que les maximes des Torys ne soient favorables au pouvoir monarchique. Cependant, depuis 50 ans, on a presque toujours vu les Torys contraires à la cour. Lors même que le roi Guillaume les employa, ils ne le servirent jamais avec affection. On ne saurait supposer que le trône leur ait déplu. Il faut donc que c'ait été la personne qui l'occupait.

Dans les quatre dernières années de la reine Anne, ils furent fortement attachés à la cour, mais qui est-ce qui en ignore la raison?

Pour peu que l'on prenne intérêt au bien public, la succession à la couronne d'Angleterre est une chose trop importante pour pouvoir être regardée d'un oeil indifférent. Il serait encore bien plus absurde de supposer ce stoïcisme aux Torys, qui ne sont rien moins que renommés pour leur modération. Mais vit-on jamais éclater leur zèle pour la maison d'Hanovre? Ou plutôt si tant est qu'on n'ait pas vu le contraire, faut-il attribuer leur retenue autre chose qu'à un sentiment de sagesse et de décence?

Les Torys et les Whigs sont donc les mêmes que ces vieux partis, les seuls essentiels au gouvernement britannique. Je veux dire qu'ils sont le parti de la cour et le parti national, chargés de quelques additions, que des accidents très naturels y ont introduites. Nous avons vu que ces additions regardaient la différence des sentiments, par rapport au droit de remplir le trône. Tout changement de succession déplaît à un amateur passionné de la monarchie, de pareils changements lui semblent trop tenir de la république. D'un autre côté, un homme enthousiasmé pour la liberté voudrait y subordonner toutes les parties du gouvernement. Mais quoique le principe qui anima les Whigs et celui qui anima les Torys fussent l'un et l'autre d'une nature composée, il est cependant à remarquer que les ingrédients qui dominaient dans ces deux compositions ne correspondaient point. Le Tory aimait le gouvernement monarchique et la maison de Stuart, mais cette dernière affection était la plus forte. Le Whig chérissait la liberté, et s'attachait à la maison protestante, mais la première inclination l'emportait de beaucoup sur la seconde. La vengeance ou la politique a souvent engagé les Torys à agir en républicains, et il n'y en avait pas un seul d'entre eux qui, en supposant que la Couronne ne tombât point selon ses désirs, n'eût voulu imposer les limitations les plus sévères à la puissance royale, et rapprocher le plus qu'il fût possible notre Etat de la forme d'une république; le tout dans l'intention de rabaisser la famille qui, selon ses idées, n'avait point de titre légitime pour succéder. Il est vrai que les Whigs, sous prétexte de vouloir assurer la succession à la famille qu'ils favorisaient, ont souvent fait des démarches qui pouvaient devenir dangereuses pour la liberté; mais ce n'est que par ignorance, par faiblesse, ou parce qu'ils se livraient à des guides qui agissaient par des intérêts particuliers. Ce parti en corps ne s'affectionnait à la maison protestante qu'autant qu'il la regardait comme un moyen de maintenir la liberté.

L'article de la succession était donc celui qui intriguait le plus les Torys au lieu que les Whigs faisaient leur affaire capitale de la conservation de la liberté. Cette irrégularité apparente s'explique fort bien par notre théorie. Le parti de la cour et le parti national sont le germe des Torys et des Whigs. Il était presque nécessaire que l'attachement que les partisans de la cour ont pour la monarchie dégénérait en affection pour la personne du monarque. Ces deux objets sont dans une relation fort étroite, et le dernier, d'ailleurs, est un objet plus naturel et plus sensible. Le culte de la divinité dégénère aisément en idolâtrie. Il n'y a pas tant de liaison entre la divinité du vieux parti national ou des Whigs, je veux dire entre la liberté et la personne ou la famille d'un souverain, et par conséquent il serait déraisonnable de croire que l'adoration

Il est monstrueux de voir le clergé de l'Eglise épiscopale s'opposer à la cour, tandis qu'un clergé non conformiste agit de concert avec elle. D'où pouvait venir une conduite si peu naturelle de côté et d'autre? C'est que les évêques portaient leurs maximes monarchiques beaucoup au-delà de ce que notre constitution, fondée sur des maximes de liberté, pouvait admettre. Les presbytériens, au contraire, qui ne craignaient rien si fort que de voir triompher les maximes épiscopales, se rangèrent du parti dont ils se promettaient le maintien de la liberté et de la tolérance.

La conduite que ces deux partis ont tenue par rapport aux affaires étrangères prouve la même chose. Les Whigs ont toujours été pour la Hollande, et les Torys pour la France. En un mot, ces preuves sont si évidentes, que c'est presque un hors-d'oeuvre d'y insister.

pût facilement passer de l'une à l'autre. Cependant, en ceci même, il n'y aurait pas grand miracle.

S'il est difficile de pénétrer les opinions d'un particulier, il est presque impossible de distinguer celles d'un parti entier, ou souvent il ne se trouve pas deux personnes guidées par des maximes qui soient exactement les mêmes. Je hasarderai pourtant de dire que ce n'était pas tant par principe ou par l'opinion d'un droit inviolable, que par affection ou par estime personnelle, que les Torys s'attachaient à l'ancienne famille royale. C'est pour une raison semblable que l'Angleterre se partagea autrefois entre les maisons de Yorck et de Lancastre, et l'Ecosse entre celles de Bruce et de Baliol. Dans ces temps-là, les disputes politiques étaient fort peu à la mode, et par conséquent les principes politiques devaient n'avoir qu'une influence très médiocre sur les esprits.

La doctrine de l'obéissance passive est si absurde en elle-même, et si contraire à toutes nos libertés, qu'elle paraît avoir été abandonnée aux déclamations de la chaire, et au commun peuple séduit par ces déclamations. Le gens plus sensés devinrent Torys par affection, et pour ce qui est des chefs de ce parti, il est probable que l'intérêt fut leur principal motif, et que leur conduite n'était pas toujours aussi conforme à leurs véritables sentiments que celle des chefs du parti opposé. Quoiqu'il ne soit guère possible d'embrasser avec zèle les droits d'un prince ou ceux d'une famille, sans se prendre de bienveillance pour eux, et sans changer le principe en affection, cela est pourtant moins ordinaire aux personnes d'un rang élevé qui ont reçu une bonne éducation. Ces personnes, à portée de remarquer les faiblesses, les égarements et l'orgueil des monarques, ont pu s'apercevoir de plus près que, loin d'être supérieurs en rien, ils étaient souvent inférieurs au reste des hommes. Il faut donc que l'intérêt qu'ils trouvaient à se voir à la tête d'un parti leur ait tenu lieu de principe ou d'affection.

Il y en a qui, n'osant assurer que la différence réelle entre Whig et Tory se soit perdue dans la révolution, sont pourtant portés à croire qu'elle ne subsiste plus de nos jours, et que les choses sont rentrées dans leur état naturel, au point qu'il ne reste que deux partis parmi nous, celui de la cour et le parti national, tous deux composés d'hommes qui, soit par intérêt, soit par principe, s'attachent à la monarchie ou à la liberté. Il faut convenir en effet que dans ces derniers temps, le nombre des Torys semble être considérablement fondu. Leur zèle a encore plus diminué que leur nombre, mais ils sont surtout déchus en crédit et en autorité. Depuis que M. Locke a écrit, il y a peu de gens lettrés, peu de philosophes au moins, qui n'auraient honte de passer pour Torys, et dans la plupart des compagnies, le nom de vieux Whig est devenu un titre d'honneur. Les ennemis du ministère pensent ne pouvoir faire de reproche plus sanglant aux courtisans, qu'en les nommant de vrais Torys, et ne pouvoir honorer davantage le parti opposé qu'en le décorant du nom de vrais Whigs. Les Torys mêmes sont obligés, depuis si longtemps, de s'exprimer dans le style républicain, qu'ils semblent s'être convertis à force d'hypocrisie et avoir embrassé les sentiments de leurs adversaires, aussi bien que leur langage. Tout cela n'empêche point qu'il n'y ait en Angleterre des résidus considérables de ce parti, imbus de tous ses vieux préjugés : une preuve claire que le parti de la cour et le parti national ne sont pas les seuls qui restent, c'est presque tous les non-conformistes se rangent du côté de la cour, tandis que tout le bas clergé, celui au moins de l'Eglise anglicane, lui est opposé. Par là, nous pouvons nous

convaincre qu'il doit y avoir encore quelque poids ou quelque force externe qui détourne notre constitution de son état naturel, et qui met de la confusion dans les différentes parties.

Je finirai par une dernière observation. Nous n'avons jamais eu en Ecosse de Torys, à prendre ce mot dans sa signification propre. Les partis de ce royaume doivent être divisés en Whigs et en Jacobites. Le Jacobite semble être un Tory qui n'a aucun égard pour la constitution, partisan zélé du pouvoir monarchique, ou du moins toujours prêt à sacrifier nos libertés à la succession de la famille laquelle il s'est dévoué. Cette différence entre l'Angleterre et l'Ecosse peut, je crois, être expliquée par la raison suivante. Depuis la révolution, les divisions politiques et religieuses de l'Ecosse se sont tenu fidèle compagnie. Tous les presbytériens, sans exception, ont été des Whigs, et les favoris de l'épiscopat du parti contraire. Le clergé épiscopal ayant perdu ses églises par la révolution, cette secte n'eut plus de motif de flatter le gouvernement, ni dans ses sermons, ni dans ses formules de prières. Il poussa donc les principes de son parti à toute outrance. De là vint que ses sectateurs parurent plus à découvert, et furent plus violents que leurs frères, les Torys de l'Angleterre.